

CONTENU

La mobilité internationale à l'EHESS	3
Les programmes d'études	4
Erasmus +	4



SEMP (Swiss European Mobility Programme)	5
Mobilités sur accords bilatéraux.....	6
LES AIDES A LA MOBILITE.....	7
AIDES A LA MOBILITE MASTER	7
AIDES A LA MOBILITE DOCTORAT.....	7
AUTRES TYPEs DE MOBILITE.....	8
les cotutelles de thèses.....	8
LES STAGES A L'ETRANGER.....	9
assistanat-lectorat	10
Etapes d'une mobilité d'études à l'international	11
1/ définir son projet de mobilite	11
2/ constituer le dossier.....	11
3/ selection	12
4/ procedure université partenaire	12
5/ avant, pendant la mobilité et au retour.....	12
Contacts.....	14

LA MOBILITE INTERNATIONALE A L'EHESS

Qu'est-ce qu'un échange ?

L'EHESS a conclu environ 80 accords Erasmus + et une vingtaine d'accords bilatéraux permettant aux étudiants de partir en mobilité d'études dans une université partenaire.

L'établissement d'accords de partenariat (appelés « bilatéraux » ou « accords Erasmus+ ») permet aux étudiants de l'EHESS d'aller étudier pendant un semestre ou une année dans une université partenaire. La mobilité d'échange donne la possibilité de suivre des enseignements à l'étranger ou de participer à des activités de recherches, et d'obtenir une reconnaissance des crédits validés à l'étranger.

Tous les étudiants de l'EHESS inscrits dans un diplôme national sont concernés (hors diplôme de l'EHESS et recherches doctorales libres), sans condition de nationalité ou d'âge. Pour déposer un dossier de candidature, il faut impérativement être inscrit à l'EHESS.

Dans le cas d'une mobilité d'études ou de recherches dans une université non partenaire, il s'agit d'une mobilité Hors Echange.

Où partir en échange ? [Consultez la liste des partenaires.](#)

- En Europe, avec le programme Erasmus+ (pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie).
- Hors Europe, dans le cadre d'un accord bilatéral entre l'EHESS et une université partenaire.

Partir dans le cadre de ces accords offre :

- L'exonération des frais d'inscription dans les universités partenaires ;
- La possibilité de financement ;
- Une aide administrative et conseils ;
- La reconnaissance de votre mobilité d'études par le transfert des crédits au retour.

Mobilité Hors échange (hors partenariat):

Si vous envisagez de partir dans une université avec laquelle l'EHESS n'a pas de partenariat, votre mobilité ne sera pas prise en charge par le SIMI. Cependant, la partie *Aides à la mobilité* de ce guide peut vous aider à trouver un financement.

Attention : dans le cadre d'une mobilité hors échange, il n'y a pas de possibilité de reconnaissance des crédits validés à l'étranger.

LES PROGRAMMES D'ETUDES

ERASMUS +



Erasmus+

Participation des établissements d'enseignement supérieur des 28 États membres de l'Union européenne, des trois pays de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et la Turquie.

L'EHESS a conclu pour la période 2014-2021, [80 accords Erasmus +](#).

Critères d'éligibilité

- Inscription en Master ou Doctorat ;
- Pas de limite d'âge ou condition de nationalité ;
- Les étudiants peuvent bénéficier de 12 mois de mobilité par cycle d'études ;
- La durée des mobilités d'études doit être de minimum 3 mois, et ne dépasse pas une année académique ;
- Un accord Erasmus+ doit être mis en place avec l'université d'accueil.
- Les mobilités dans le cadre d'une cotutelle conclue avec une université partenaire (accord Erasmus+ obligatoire) sont éligibles.
- Les mobilités dans le cadre d'un double diplôme avec une université partenaire (accord Erasmus+ obligatoire) peuvent obtenir un financement Erasmus+.

Les étudiants sortants en Erasmus+ reçoivent une aide à la mobilité : allocation Erasmus+ (montant mensuel entre 170 et 300 euros selon les pays) et/ou complément mensuel EHESS.

Date limite de candidature :

***2 mai (année suivante ou 1^{er} semestre),
31 octobre pour un 2^e semestre.***

➤ [Plus d'information sur le site internet de l'EHESS : International/ Partir étudier à l'étranger/ Programme Erasmus](#)



SEMP (SWISS EUROPEAN MOBILITY PROGRAMME)

Suite à la sortie de la Suisse du programme Erasmus+, les universités helvétiques ont mis en place le SEMP. Les critères sont les mêmes que pour Erasmus+, et une aide à la mobilité d'un montant équivalent aux allocations Erasmus+ est versée aux étudiants (entrants et sortants) directement par les établissements suisses.

Fribourg	CH FRIBOURG01	University of Fribourg	Philologie
Lausanne	CH LAUSANN01	Université de Lausanne	Sociologie Littérature comparée
Genève	CH GENEVE01	Université de Genève	Arts et langage Histoire des religions Gender Studies
Zurich	CHZURICK01	Université de Zurich	Religion et théologie

Date limite de candidature :

***2 mai (année suivante ou 1^{er} semestre),
31 octobre pour un 2^e semestre.***

- [Plus d'information sur le site internet de l'EHESS : International/ Partir étudier à l'étranger/ Programme Erasmus](#)

MOBILITES SUR ACCORDS BILATERAUX

Les accords bilatéraux sont conclus par la Direction du Développement de la Recherche (DDR) de l'EHESS. Il s'agit de partenariats scientifiques qui peuvent également encadrer la mobilité étudiante. Il est possible de partir pendant un semestre ou une l'année, en Master 2 ou en Doctorat.

Les étudiants en Master et en Doctorat ont accès aux accords bilatéraux : attention cependant, certains accords ne concernent qu'un niveau d'études.

[Consultez la liste des partenaires.](#)

Il existe également des programmes spécifiques pour les étudiants en Doctorat :

- Programme « **Séjours 3 mois** » : Chaque année, la commission de scolarité octroie un financement aux doctorants pour des séjours de 3 mois effectués dans une université partenaire pour des séjours effectués entre juin et septembre.
- **Bourse de l'Université de Chicago** : mobilité de 6 mois à l'Université de Chicago avec financement.

D'autres financements sont prévus pour soutenir les mobilités d'études. Vous trouverez plus d'information dans la rubrique *Aides à la mobilité* de ce guide.

Date limite de candidature :

- *15 janvier pour un départ prévu au premier semestre ou à l'année;*
- *31 octobre pour un séjour au 2e semestre (sous réserve de places restantes et que les dates limites des partenaires soient compatibles avec la demande)*

Attention il n'y a pas de 2e session pour Columbia University (USA).

En dehors de ces dates, acceptation des dossiers sous réserve de places restantes et du respect des dates limites de nos partenaires.

- [Plus d'informations sur le site internet de l'EHESS : International/ Partir étudier à l'étranger/Accords bilatéraux](#)

LES AIDES A LA MOBILITE

Plus d'information sur la page [Aides à la mobilité](#). Consulter régulièrement les appels publiés sur le site de l'EHESS ([page d'accueil « Etudier à l'EHESS »](#)).

AIDES A LA MOBILITE MASTER

- [Aide à la mobilité internationale des étudiants \(AMIE\)](#) du Conseil Régional d'Ile de France : pour le financement d'un projet de mobilité à l'étranger (mobilité d'échange, invitation d'un organisme de recherche, stage) d'une durée d'1 à 10 mois.

Conditions d'éligibilité : avoir un avis d'imposition français et un quotient familial inférieur à 19 190 euros.

- Bourses [Erasmus +](#).
- Aide à la mobilité Hors Erasmus+ : l'EHESS apporte des aides à la mobilité dans le cadre des partenariats, en fonction du budget accordé.
- Aides au terrain de l'EHESS : Les aides au terrain sont destinées aux étudiants qui doivent effectuer un travail de terrain dans le cadre de leur recherche. Cette aide financière pour les frais de voyage peut être demandée à la formation de Master, dans la limite des disponibilités financières de ces formations.

AIDES A LA MOBILITE DOCTORAT

Les aides ne concernent que les étudiants de l'Ecole doctorale de l'EHESS (ED286).

Des aides au terrain peuvent aussi être accordées par le centre de recherche ou le laboratoire dont dépend l'étudiant.

Aides accordées par l'Ecole Doctorale (dépôt du dossier à la formation doctorale):

- Les bourses « [Aires culturelles](#) » : séjours de terrain à l'étranger de 3 à 12 semaines ;
- Aides à la participation aux [colloques internationaux à l'étranger](#) ;
- Autres initiatives collectives : concernent toute mobilité incluse dans un projet collectif (ex : voyage d'études...).

Une campagne de candidature a lieu par année universitaire au printemps.

Aides gérées par le SIMI

- Bourses « *Séjours 3 mois* » : financement sur les fonds de la Direction de la Recherche pour la mobilité de 3 mois dans une université partenaire ;

Aides gérées par le Service de la Scolarité

- [Aides au terrain](#)
- Aides à la mobilité des cotutelles de thèse (infos : cotutelle@ehess.fr).

Aides extérieures

- Aides à la mobilité « [AMI doctorant](#) » financées par le Conseil Régional d'Ile de France.
- Bourses [Erasmus +](#).

AUTRES TYPES DE MOBILITE

LES COTUTELLES DE THESES

La préparation d'une thèse dans le cadre d'une cotutelle implique l'inscription simultanée en première année de doctorat à l'EHESS et dans une université étrangère. Le candidat partage son temps d'études d'égale manière dans les deux établissements. Il a un directeur de thèse dans chacun d'eux.

Le doctorant doit constituer à l'avance une convention de cotutelle, dans laquelle il indique le lieu choisi pour la soutenance (unique) de sa thèse ; ce qui détermine la langue de rédaction et de soutenance. Un résumé oral et écrit dans la langue de l'autre pays est également exigé. Toute thèse de doctorat soutenue à l'EHESS doit être rédigée et soutenue en langue française.

A l'issue de la soutenance, chaque établissement délivre à l'impétrant son propre doctorat; il aura donc deux diplômes.

La convention de cotutelle est téléchargeable sur l'ENT et disponible au service de la scolarité.

Aide à la co-tutelle

Les candidats inscrits en première année de doctorat dans le cadre d'une cotutelle de thèse ont la possibilité de solliciter une subvention. Cette aide, attribuée au centre de recherche français dont dépend l'étudiant, sert essentiellement à financer sa mobilité entre les deux établissements signataires de la convention. Cette aide n'est pas automatique. Elle ne peut être demandée qu'une seule fois, lors de la première année de doctorat. Elle suppose l'existence d'une convention signée par toutes les parties concernées.

Contact : cotutelle@ehess.fr

NB : Les Bourses Eiffel Doctorat (étudiants internationaux exclusivement) et AMI Doctorant peuvent financer les mobilités effectuées dans le cadre d'une cotutelle.

LES STAGES A L'ETRANGER

Stages à l'international

- Le modèle de convention est en ligne sur l'[ENT](#).
- L'étudiant doit directement contacter le service de la scolarité qui gère les stages.

Contact : stagesetudiants@ehess.fr

Stages Erasmus + (SMP)

- Les stages Erasmus + doivent se dérouler dans une entreprise /université/ association... d'un des pays participants au programme Erasmus (28 États membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et la Turquie).
- Ils doivent obligatoirement avoir une durée supérieure à 2 mois (60 jours au total) et inférieure à 12 mois.
- Un financement Erasmus+ peut-être octroyé. Il est géré par le SIMI.

Contact : SIMI.

Stages proposés par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères)

- Le MEAE offre aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique, à l'administration centrale (à Paris ou à Nantes) ou à l'étranger.
- L'étudiant doit demander l'autorisation de participer à un stage du MEAE à son tuteur ou responsable de formation. Le SIMI donne ensuite un code pour que l'étudiant postule et accompagne les démarches administratives.

Les offres de stage sont présentes en ligne sur le site de la Bourse Interministérielle de l'emploi public - [BIEP](#).

Plus d'information sur les procédures sur la page « [Stages et lectorats à l'étranger](#) ».

CIEP

- Les assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de **7 à 12 mois**.
- Ils secondent le ou les professeur(s) de français (pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur, initiation à la civilisation et la culture françaises, participation à diverses activités éducatives de l'établissement ...).

Environ 1 700 postes d'assistants de français sont à pourvoir (2017-2018) dans les 21 pays participant à cet échange :

- Langue allemande : Allemagne, Autriche, Suisse alémanique ;
- Langue anglaise : États-Unis, Canada, République d'Irlande, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni ;
- Langue chinoise : Chine, Taiwan ;
- Langue espagnole : Argentine, Colombie, Costa-Rica, Équateur, Mexique, Espagne ;
- Autres langues : Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie.

Période de recrutement des assistants pour l'année 2017-2018 : 25 octobre 2016 jusqu'au 18 janvier.

FULBRIGHT

- La Commission Fulbright franco-américaine gère deux programmes d'assistantat de français dans des établissements supérieurs américains: le programme Fulbright assistant de français (FLTA) qui place 25 à 30 assistants dans des petites universités aux Etats-Unis et la bourse Carlet Levy-Despas qui place 1 assistant de français à Amherst College dans le Massachusetts.

Contact : <http://fulbright-france.org/>

Plus d'information sur les procédures sur la page « [Stages et lectorats à l'étranger](#) ».

ETAPES D'UNE MOBILITE D'ETUDES A L'INTERNATIONAL

1/ DEFINIR SON PROJET DE MOBILITE

- Trouver une université partenaire : attention la maîtrise de la langue d'enseignement est obligatoire ! Etablissez également un budget prévisionnel afin d'être sûr de pouvoir financer votre mobilité.
Listes des accords disponibles en ligne : [Consultez la liste des partenaires.](#)
- Définir la durée et la période : attention certains Master imposent que les cours du tronc commun soit suivis en présentiel à l'EHESS (vérifiez auprès de votre responsable de formation ou du secrétariat pédagogique) ;
- Faire valider son projet auprès de votre tuteur ou directeur de recherche qui doit signer le formulaire de candidature ainsi que le contrat d'études (obligatoire avant le début de la mobilité en Master, afin de s'assurer que le transfert des crédits ECTS sera simplifié à votre retour).

2/ CONSTITUER LE DOSSIER

- Vous trouverez les détails de la candidature en ligne :
 - [Erasmus](#)
 - [Hors Europe](#)
- Déposez votre dossier au SIMI en respectant les dates limites. Une tolérance est adoptée pour les dossiers des étudiants en Doctorat, sous réserve que le partenaire accepte ce délai. Tout dossier devra être déposé au moins 3 mois avant le départ prévu (6 mois pour les destinations Hors Europe nécessitant la délivrance d'un visa).

Erasmus +	Hors Europe
Mobilité au premier semestre ou année : 2 mai	Mobilité au premier semestre ou année : 15 janvier
Mobilité au deuxième semestre : 31 octobre	Mobilité au deuxième semestre : 31 octobre

Attention il est conseillé de déposer un dossier dès janvier (mai pour Erasmus+) même pour une mobilité au 2^e semestre. Un dépôt en octobre pourra être refusé s'il ne reste plus de places sur l'accord ou plus de financement Erasmus+.

3/ SELECTION

- Votre dossier sera soumis à une sélection de la commission RI après avis du responsable scientifique de l'accord.
- Si votre dossier est accepté, vous serez ensuite nommé(e) par le SIMI auprès de l'université choisie.

4/ PROCEDURE UNIVERSITE PARTENAIRE

- L'université partenaire vous demandera de remplir un dossier de candidature et d'envoyer des documents. Vous êtes responsable de votre dossier : attention aux dates limites ! Le SIMI peut vous accompagner dans la procédure.
- Vous recevrez ensuite une lettre d'acceptation : envoyez une copie au SIMI pour confirmer votre départ.

5/ AVANT, PENDANT LA MOBILITE ET AU RETOUR

- **Avant votre départ**, pensez à contacter le SIMI pour vérifier que votre dossier est complet :
 - ✓ Votre contrat d'études a-t-il besoin d'être modifié ? Il peut être modifié jusqu'au début des enseignements ;
 - ✓ Avez-vous donné un RIB pour obtenir un financement (si prévu ou éligible) ?
 - ✓ Avez-vous prévu tous les aspects pratiques de votre mobilité : visa, assurances (une assurance maladie complémentaire et rapatriement est fortement conseillée, obligatoire pour certaines destinations). Une copie de votre assurance est à transmettre au SIMI.
 - ✓ Mobilités Erasmus + : le contrat de mobilité doit impérativement être signé avant le départ. Vous devez également passer le test de langue obligatoire en ligne (OLS).
- **A votre arrivée**

Dès votre arrivée, faites remplir et signer votre attestation d'arrivée et renvoyez-la au SIMI : ce document confirme votre arrivée et permet d'émettre la demande de versement des aides à la mobilité.

L'attestation d'arrivée est exigée pour toutes les mobilités, même non financées !

➤ **Après votre mobilité**

Avant de partir, faites remplir et signer l'attestation de fin de séjour et renvoyez-la au SIMI (original exigé pour les mobilités Erasmus +).

Vous devez transmettre votre relevé de notes dès que possible au SIMI et à votre secrétariat pédagogique.

Pour les mobilités Erasmus+ uniquement :

- ✓ Attention les dates mentionnées sur vos attestations d'arrivée et de fin de séjour doivent impérativement correspondre aux dates mentionnées sur le contrat Erasmus+.
- ✓ Le rapport de fin de séjour doit être rempli en ligne dès la fin de votre mobilité.
- ✓ Vous devez passer le deuxième test OLS.
- ✓ L'attestation de fin de séjour conditionne le versement de la deuxième partie de la bourse Erasmus.

Tous les formulaires (attestation d'arrivée, de fin de séjour...) et guide (utilisation d'OLS pour les mobilités Erasmus+ par exemple) sont disponibles sur [P'ENT](#).

CONTACTS

*Valérie BEAUDOIN Service de l'Information et des
mobilités Internationales (SIMI)*

*Bureau 907
54 Boulevard Raspail*

*75006 Paris
Tel : +33 (0)1 49 54 26 93*

Service de la scolarité (DEVE, bureau 837):

- Stages : stagesetudiants@ehess.fr
- Aides au terrain Doctorant : aidematerielle@ehess.fr
- Cotutelle : cotutelle@ehess.fr

Ecole Doctorale :

DEVE, Bureau 840 : ecole.doc@ehess.fr